

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 8 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 JUIN 2022

L'an deux mil vingt et deux le 8 JUIN à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, ROULLEAU Marc, SERVANT Ludovic, SABOURIN Jacques

Absents excusés : OUVRARD Tiffany, BODIN Serge, ZERBIB Délia, MAZELLE Philippe, VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2022/32

**FIBRE OPTIQUE-CONVENTION D'UTILISATION DES APPUIS
ELECTRIQUES**

Madame le Maire rappelle la délibération 2022/26 du mois dernier, relative au report d'autorisation de signature de la convention d'utilisation des appuis électriques pour le déploiement de la fibre optique, dans l'attente de compléments d'informations.

Monsieur SABOURIN Jacques, 1^{er} Adjoint au Maire a pris contact avec Monsieur Bruno LEVEQUE, Directeur Programme Fibre d'Orange pour un complément d'information, notamment pour les solutions envisagées lorsqu'il n'existera pas de supports Enedis sur le passage de la fibre.

Monsieur SABOURIN donne lecture au conseil de la réponse d'Orange reçue par mail le 23 mai 2022, qui entend bien la volonté de la Commune pour que tous les réseaux soient enterrés lorsque qu'il n'existe pas de supports électriques. Cependant les termes de la convention ne seront pas révisés et la convention soumise au Conseil le mois dernier par Orange reste en l'état.

Néanmoins, Orange sera à l'écoute de la Commune pour trouver un équilibre entre d'une part, les objectifs de déploiement de la fibre pour tous et au plus vite au meilleur coût et d'autre part les objectifs d'esthétisme et de réduction des coûts d'entretien des abords.

Madame le Maire rappelle que la signature de cette convention est nécessaire pour les années à venir et que le modèle de convention a été validé par la FNCCR, ENEDIS et ORANGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'utilisation des appuis électriques, tel que présentée, relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 10 juin 2022
Béatrice FONTAINE
Maire